

Date	Délégué	nature	Objet
17/05/2024	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 <p>N°2024_15</p> <p><b>Acquisition machine à laver DARTY - Etablissement Parfait</b></p> <p>Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,</p> <p>VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.</p> <p>VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>CONSIDERANT qu'il y a lieu de changer la machine à laver de l'école maternelle, l'ancienne ne fonctionnant plus,</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 _ DE SIGNER</b> avec Darty - Etablissement Parfait dont le siège est à Apt (84) 59 Avenue de Lançon, un devis pour l'acquisition d'une nouvelle machine à laver dont le montant total s'élève à la somme de 338.99€ TTC.</p> <p>Le Maire, <b>Henri BONNEFOY.</b></p> 

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué



Elizabeth SIMONET